

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Etaient Jean-Marie DAVI présents : Roger FENET, Claude GUY, Claude BRENDEL, Bruno BOUILLLOUX, Sophie CHAPUIS, Bernard JANODY, Jean-Louis GENTET, Marie-Christine CHANEL, Laurent TISSOT, Sabine RUY, Pascal GROSBON, Magali PERNELET. Claire-Marie VAILLOUD-DAUMAS

Excusée Jeannine MASNADA pouvoir à Roger FENET.

Claude GUY a été désigné secrétaire de séance.

Le maire indique qu'il a organisé une réunion exceptionnelle afin que chacun puisse donner son point de vue sur les différents projets et que l'on puisse aboutir à une prise de décision collégiale.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2017

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 4 mai 2017.

2 - Projet d'aménagement de la Zone « En Chessenin »

Le dernier projet présenté en avril par Bourg Habitat concerne un quartier d'habitat.

Au départ il avait été envisagé un projet Haissor.

Le programme HAISSOR offre des équipements prévus pour faciliter le quotidien des locataires et permettre un maintien à domicile des seniors le plus durable possible.

Le projet Bourg-Habitat de Chavannes sur Suran est présenté aux élus.

Les arguments :

- Une véritable structure d'accueil et non plus un simple ensemble de logements adaptés dédiés aux personnes âgées
- Une organisation de locaux et des équipements spécifiques destinés à sécuriser les locataires
- Un projet gérontologique d'accompagnement
- Un apport financier du département de l'Ain, indispensable et décisif.

Une réponse à une problématique :

- Pouvoir vieillir et rester dans son environnement en toute sécurité
- Retarder le plus longtemps possible son départ en maison de retraite
- Un dispositif adapté en taille et en moyens à la commune.

Ce programme comprend :

- 12 logements locatifs dont **6 logements Haissor** (surface logement : Type 1 = 25m² Type 2 = 35 à 39m² – Loyers hors charges de 236 à 289 €).
- 3 T4 en accession sociale à la propriété
- 9 lots libres
- Locaux médicaux
- Salle de quartier
- Halle couverte
- Jardins partagés
- Placette

Le financement :

Un terrain d'environ 1000 m² est mis à disposition par la commune de Chavannes.

Coût de l'opération : 573 000 euros

Les subventions attendues :

Conseil général de l'Ain (10 000 €/logement) :	60 000 €
Etat (13000 euros/log PLAI - 3000 euros PLUS)	32 000 €
QEB Région (2000 euros/log PLUS et PLAI)	8 000 €
Subvention équipements Conseil général	10 000 €

Les locataires admissibles : bénéficiaires de l'APA relevant des GIR 3&4 ou non (GIR 5&6) et relevant des critères du logement social. L'attribution se déroulera sur proposition de la commission mixte d'admission, composée des 3 partenaires (Maire, ADMR, Bourg Habitat).

Intervention de l'ADMR (entretien espace commun : 1 à 2 h/semaine, animation : 2 à 3 h/ mois, permanence : 2 h/semaine) pour un coût annuel estimé de 4 830 € soit 30€ de charges pour les locataires subvention conseil départemental pour les heures de permanence déduite.

Entretien espace extérieur : agents communaux

Comité de pilotage : membres de la commission d'admission, un ou deux élus de la commune, deux responsables ADMR, un représentant des acteurs médico-sociaux et MDS.

Le maire demande aux élus de donner leur point de vue sur les avantages et les inconvénients d'un tel projet.

Les +

- le projet Haissor entre dans l'engagement de la campagne
- les anciens attendent des projets pour eux
- le projet concerne 2 choses : projet Haissor et habitat locatif dans sa 1^{ère} tranche puis accession à la propriété dans un second temps ce qui permet de répondre à tous les cas de figures.
- la commission d'attribution permettra aux habitants de Tossiat d'être prioritaires (ils doivent cependant entrer dans les critères d'attribution)
- c'est un projet plus ambitieux que de ne faire que des logements
- le site se prête à ce projet.

Les -

- le projet ne concerne que 6 personnes ou couples et ne répondra peut être pas à toutes les demandes
- question du terrain qui ne nous appartient pas (à voir avec Bourg-Habitat)
- étudier le coût annuel pour la commune.

Après débat, le maire demande qui est contre le projet Haissor : une seule abstention. Le conseil décide de lancer le projet étant entendu que le dossier doit parvenir au plus tard le 31 août 2017 au conseil départemental, que doit être réglée la question du terrain et que le coût annuel pour la commune soit valorisé précisément.

3 - Aménagement de la Chanaz

Le projet d'aménagement de la Chanaz tel que présenté par l'agence01 est revu par les élus dans le détail :

La majorité souhaite que le projet ne paraisse pas trop « urbanisé » (éviter le plus possible les bordures). A modifier :

- la délimitation du parking : rondins de bois et non pas bordures bouchardées (on garde le bicouche)
- rondins bois également autour du lavoir
- cheminement : sans bordure.

Pour rappel le projet sera présenté par l'Agence 01 (Lucie Lemoine) lors du prochain conseil municipal le 01/06.

4 - Projet éolien

Notre commune a été sollicitée, ainsi que celle de Revonnas, par la Compagnie Nationale du Rhône afin de réaliser une étude d'implantation d'éoliennes.

La question à se poser est : Doit-on autoriser le lancement de cette étude ?

Principales remarques :

- doit-on autoriser l'étude sans consulter la population ?
- il risque d'y avoir une confusion entre autoriser l'étude et accepter le projet
- comment être en accord avec le fait que l'on souhaite aller vers un développement durable si on se positionne contre l'éolien ?
- les mentalités ont besoin d'évoluer
- nous pouvons prendre la décision nous sommes les représentants élus de la commune
- nous nous devons de trouver des solutions, montrer l'exemple, il s'agit d'une étude
- important de communiquer très clairement
- les communes avoisinantes n'ont pas été consultées (Montagnat, Journans)
- doit-on faire une réunion publique ?

Après débat, les élus se montrent favorables (7) à cette étude sous réserve (4) de donner une information à la population, un contre, une abstention.

Il est proposé de demander à CNR de faire une réunion d'information auprès de la population (pas un débat).

Pour faire suite à la présentation du projet aux conseillers de Revonnas et Tossiat un courrier conjoint sera envoyé à la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse au sujet des recettes fiscales(*) qui seraient perçues par CA3B pour ce projet afin de leur demander s'il serait possible que les communes perçoivent une partie des recettes.

(*) *Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE), Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)*

5 - Questions diverses

- **Permanences élections législatives :**

Permanence du 11 juin

8h/10h	Sabine RUY	Jeannine MASNADA	Pascal GROSBON
10h/12h	Bernard JANODY	Jean-Louis GENTET	Claire marie VAILLOUD DAUMAS
12h/14h	Sophie CHAPUIS	Eric LONG ?	Jean-Marie DAVI
14h/16h00	Claude BRENDEL	Claude GUY	Bruno BOUILLOUX
16h/18h00	Roger FENET	Marie-Christine CHANEL	Magali PERNELET

Dépouillement : Claude BRENDEL, Marie-Christine CHANEL, Jean-Marie DAVI, Jean-Louis GENTET, Pascal GROSBON, Claude GUY, Bernard JANODY, Laurent TISSOT.

Permanence du 18 juin

8h/10h	Laurent TISSOT	Magali PERNELET	Pascal GROSBON
10h/12h	Sophie CHAPUIS	Bruno BOUILLOUX	Bernard JANODY
12h/14h	Sabine RUY	Jean-Louis GENTET	Jean-Marie DAVI
14h/16h00	Jeannine MASNADA	. Claire-Marie VAILLOUD-DAUMAS	Roger FENET
16h/18h00	Claude BRENDEL	Claude GUY	Laurent TISSOT

Dépouillement : Claude BRENDEL, Jean-Marie DAVI, Pascal GROSBON, Claude GUY, Bernard JANODY, Laurent TISSOT.

- Inauguration du mode doux le 17 juin : 1^{er} départ à 10 h au monument aux Morts – besoin de volontaires pour assurer la sécurité sur tout le parcours (2kms) et sur place.
- Rythmes scolaires : un nouveau décret devrait permettre aux communes de décider de leur organisation scolaire et périscolaire.
- **Date prochain conseil : jeudi 1^{er} juin 2017 à 19 heures** (présentation du projet d'aménagement de la Chanaz).

La séance est levée à 22 heures.